Politique

Déclaration de Reiner Fuellmich « la procédure pénale me visant, est un pur simulacre de procès »

Actualité Sonia Aubert-Fontana

Publié le 25 juillet 2024 - 16:16

Déclaration de Reiner Fuellmich « la procédure pénale me visant, est un pur simulacre de procès » © France-Soir

Kanda Hauenstein et Le Veteran Jamais dont l'avocat Reiner Fuellmich a fait l'objet en Allemagne - Après 20 mois d'isolement, Reiner Fuellmich fait un nouveau point sur la procédure pénale initiée à son encontre. Plus combat que jamais, voilà sa déclaration complète.

« La procédure pénale pour abus de confiance à mon encontre – et je pense que c'est maintenant tout à fait évident pour le public – est **un pur simulacre de procès**, un procès spécifique qui sert à me discréditer publiquement et surtout à nous faire taire/museler, moi-même et tous ceux qui, de plus, me tiennent en haute estime. Mais ce procès est aussi **dirigé contre tous ceux qui ne veulent pas** laisser faire, qui ne veulent pas laisser faire ce qui a été fait à l'encontre de la population et qui veulent tout simplement **rétablir la justice**, la justice pour tous, la justice pour ceux qui ont été lésés par ceux qui ont abusé à leur bon escient des lois.

Tout porte à penser qu'il n'a jamais été question **des accusations infondées** d'abus de confiance à mon encontre, mais uniquement de mettre fin à mon travail de Covid et à la collaboration avec les avocats internationaux, et **de me mettre hors circuit afin que je « planderme » ne soit pas discutée**.

La dossier des services secrets présenté par Me Monek à mon sujet **le procès de façon impressionnante**. Il y a tout ce qui a été publié dans les médias et bien plus encore. Il y a aussi des photos prises, sans permission, par le détective du comparution à la restitution publique, **qui est source à des conséquences publiques**.

1. En toute connaissance des faits, une trois avocats bertinois, sous contrôle des services depuis longtemps (voir dossier), ont déposé une plainte pénale contre moi, du toute évidence qualifiante, qui, comme il est évité entre-temps, contient des faux faits à désastreux tous les égards. Ce n'est plus la procureure générale qui est chargée de cette affaire pénale, dans qu'elle n'avait justement pas vu auparavant d'indices de comportements pénalement répréhensibles, mais un procureur moyen à court terme (Hanover à Goettingen, le procureur John).
Cela n'a rien refaire tout droit à être entendu pendant plus d'un et trois mois, mais il a collaboré tirelainement, pour avoir et par ainsi, pendant tout ce temps avec les dénonciateurs, ainsi qu'avec l'intérie Fischer, qui travaillait avec eux, et surtout, un ancien procureur, le communiquant pour le plupart du temps par téléphone.
Il a tout fait pour me faire taire/museler, moi-même et tous ceux qui me tiennent en haute estime, **à l'aide aucun enlèvement de conversation** dans le dossier. Il a tout simplement de liquidé remis par le mair de Vivaine Fischer. Le ministère public relaxé dans des documents importants, une telle situation pénale, selon lui le pénaliseur, comme vient de le montrer le cas d'ailel Bokkem, un classement immédiat de la procédure.
2. Il faut ajouter que j'ai été entendu du Ministère public de Hanover, qui m'a informé qu'une expulsion a simplement été stimulée à l'instigation des services allemands. Le juge préalable ne reconnaît également aucun des dommages-intérêts, à savoir dans la décision du 22.07.24, hout de la page 9, mais il écrit toutefois qu'il considère que cela est sans importance car il s'agit d'un problème des Mexicains. Ce faisant, il exclusivement, il omet faits de plus sciemment notre argumentation et les preuves testimoniales présentées à cet effet. Je comprendrais tout à fait que nous ne présentions rien et ne ne les avoir présentés, comme on peut clairement le déduire à la décision du juge-même. Cette procédure correspond parfaitement aux descriptions des services allemands concernant le traitement des opposants au covid.
6. Seule une procédure d'extradition aurait permis d'exclure le mandat d'arrêt demandé au Mexique et de m'y arrêter également pour me transférer en Allemagne. Cela aurait délibérément être commutué, car j'aurais pu être écouté dans le cadre d'une telle procédure d'extradition. Il ne serait alors pas exclu que toutes les accusations contre moi pour un prétendu délit que j'aurais commis (pas un crime, encore moins un crime de violence) étaient fausses, comme vient de le prouver le procès à Goettingen.

Dans ces circonstances, **la demande d'extradition n'aurait jamais été acceptée** et il n'aurait pas non plus été possible, comme tente de le faire le juge à Goettingen, de m'expulser sciemment les faits sur lesquels se fondait la demande d'extradition par le procureur général.

7. Il a tiqu président à Goettingen, que nous ne disposions pas des informations dont nous disposons à également été satisfait par les services, nous refusant le droit d'être entendus en s'en tenant à l'oxidation - de suivant interrompue - des services secrets allemands. Il a tout simplement repris les témoins de la défense que nous avons convoqués pour réfuter la nouvelle accusation. Il n'est pas le seul à se rendre compte du détournement de droit, mais également tous les autres membres du tribunal s'ils y participent, et cela pour cause de détournement de droit. Le détournement de droit n'est pas seulement un délit, comme l'abus de confiance qui n'est répréhé, mais un crime passible d'une peine d'emprisonnement du moins un an.

Il n'est ici en réalité ni la liberté d'expression et de justice, c'est-à-dire des piliers fondamentaux de la démocratie. Ces deux éléments seront davantage détruits par cette procédure. »

Dans ce message transmis à Kanda Hauenstein, Reiner Fuellmich confirme avoir voulu « donner une interview à France-Soir » et « avoir « la même plainte déposée à Liège que Frédéric Bastien contre Ursula von der Leyen pour les chefs de corruption, destruction de documents et usurpation de titres. Cette plainte devrait donc de plus en plus rapidement.

Source
@Kanda_Hauenstein
@Le_Veteran_Jamais

10:33 AM · 25 juil. 2024
124 K Répondre Copier le lien
Lire 27 réponses

La communiqué de Reiner Fuellmich intervient en Allemagne alors que de nouvelles révélations sont faites autour des #RKIFiles. Le travail de Multipolar Magazine de Paul Schreyer avant-série salué par le Reiner Zeitung comme "mentionné la Croix l'Ordenado du mérite"

Reiner Fuellmich @Reiner_Fuellmich 4 juil. 2024
@Paul_schreyer a propos des derniers documents #RKIFiles.
"Merci à Kya Velazquez pour cette explication. Je vous décrire brièvement ce qui m'a irrité.
1. Le Robert Koch Institut (RKI) a du ajouter et les articles de Multipolar et WELT sur cette date d'audience, il est de... Voir plus
Paul Schreyer @Paul_Schreyer 4 juil. 2024
Ich bin mit Kya Velazquez und Diana Endkemann, ich will kurz erklären, was man intern bei Multipolar und WELT zu diesen Verhandlungen im Ofenbach tatsaen, dass nach im Juli ... (1/5)
10:17 AM · 25 juil. 2024
42 Répondre Copier le lien
Lire 1 réponse

En Allemagne, les révélations avancent à grands pas perdant que la France s'enfonce dans la censure avec le vote récent du renforcement de la fréquence de CS sur TL au même titre que la perte de l'agrément de France-Soir.

L'indépendance et la liberté d'expression ne se sont jamais payées aussi cher.

À LIRE AUSSI

Procès Reiner Fuellmich « interview de Me Katja Wörmer » « Reiner est victime d'abus de pouvoir et son trajet de journaliste »
15 juillet 2024 - 16:00
Sonia

Procès Reiner Fuellmich « du 7 juin, le 20 juin 2024, l'audience est suspendue »
20 juin 2024 - 16:00
Sonia

L'article vous a plu ? Il a mobilisé notre rédaction qui ne vit que de vos dons.
L'information a un coût, d'autant plus que la concurrence des rédactions subventionnées impose un surcroît de rigueur et de professionnalisme.

Avec votre soutien, France-Soir continuera à proposer ses articles gratuitement car nous pensons que tout le monde doit avoir accès à une information libre et indépendante pour se forger sa propre opinion.

Vous étes la condition sine qua non de notre existence, soutenez-nous pour que France-Soir demeure le média français qui fait s'exprimer les plus légitimes.

Si vous le pouvez, soutenez-nous mensuellement, à partir de seulement 1€. Votre impact en faveur d'une presse libre n'en sera que plus fort. Merci.

Je fais un don à France-Soir

Vous bien vendredi, recevez la **newsletter hebdo** de France-Soir

Je m'inscrits

Politique relative aux commentaires de Communauté France-Soir
Les commentaires sont ouverts aux abonnés d'abord. C'est un lieu où la moyen d'exercer et le respectueux.
Nous vous prions de lire notre Politique relative aux commentaires avant de commenter.

Connecte

25 Commentaires Trier par

Commencer la discussion...
OU INSCRIVEZ-VOUS SUR DISQUS ?

Partager Les meilleurs Les plus récents Les plus anciens

Sonia
Il y a 2 mois
Merci pseudonyme, si vous voulez vraiment aider Reiner Fuellmich, ne pas donner de fan pour appoinnoncer son avocat? Chef tellement difficile?
Répondre Partager

Hugo
Il y a 2 mois
"Il s'agit ici en réalité de la liberté d'expression et de justice", ils n'ont plus que ça, les médias et les juges objectifs pour se faire entendre, mais ils ne le font pas, ils ne le font pas du tout, ils ne le font pas.
Et quand je vois l'obstination de certains, je me demande si ce n'est pas un peu comme ceux qui ne veulent pas entendre les preuves du jumeau, je comprends le phénomène de Dreweler – nous ne pouvons pas savoir combien il est difficile de dire à certains qu'ils ont agissé non dans le mensonge.
Répondre Partager

Sonia
Il y a 2 mois
Merci de nous tenir au courant de ce qui advient à M. Fuellmich. Nous devons le soutenir envers et contre tous pour ce déni de droit.
Répondre Partager

Lucrezia
Il y a 2 mois
Lucy nous y a le mond, et toujours combatif, mais ce procès pèse quand complètement loupé, donc je ne sais pas très optimiste expérimé on retournant de situation
Répondre Partager

Christophe Nicolas
Il y a 2 mois
Amedeus, les voici sur facebook bien sûr, ceux d'abus au sens de la loi, les violeurs les propres lois qui pour le droit de tous, ceux qui ne respectent pas les lois, c'est que la démocratie est un piège à cons comme par Satan.
Répondre Partager

François Chaize
Il y a 2 mois
Serait-ce un bouc émissaire facilité à trouver
Répondre Partager

Christophe Nicolas
Il y a 2 mois
Regardez, même si on ne connaît pas tous les détails du complot contre Trump, il est évident que les chefs sont les mêmes.
Nancy Pelosi dans le rôle de la pétasse
Nancy Pelosi dans le rôle de la Dreweler, Fischer, Tzeentch ...
Victoria Nuland en mode prudente sado-masochiste
Tu Lavale Hinsdale ou Ali Q Bailey Tzeentch, Fischer, ...
Tu Lavale Hinsdale ou Ali Q Bailey Tzeentch, Fischer, ... Mais j'ai confiance dans la démocratie des USA qui a le juge en poste pour mettre en lumière la vérité et ce nous montrer que le pouvoir se le ne pas le pouvoir ne tolère les esclavages Romains en leur construisant quelque succès ou une maladie.
Je plaisante bien entendu, la démocratie est un piège à cons conçu par Satan qui attrape les hommes par leur vanité.
Répondre Partager

tapiserie
Il y a 2 mois
Sans doute fait des plus grand scandale judiciaire en Allemagne de l' après guerre qui laisse indifférent la masse mais qui ne peut plus quoter propos
Répondre Partager

Sonia
Il y a 2 mois
Répondre Partager

Lucrezia
Il y a 2 mois
Répondre Partager

Christophe Nicolas
Il y a 2 mois
Répondre Partager

Sonia
Il y a 2 mois
Répondre Partager

Lucrezia